



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-
Benoît-Labre sise au 216, route 271, le mardi 5 avril 2022 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Madame Ginette Lessard
Siège no 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Monsieur Claude Fournier
Siège no 6 Madame Coralie Rodrigue

Monsieur Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5, est absent.

**Ladite séance ordinaire est enregistrée pour une diffusion en différé sur
la page Facebook de la municipalité.**

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-
Marc Doyon

Madame Edith Quirion, directrice générale / greffière-trésorière, agit comme
secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du
conseil, aux personnes présentes et à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

124827-04-2022 Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par madame Coralie
Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du
jour suivant en laissant ouvert le point 34 : Autres items.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 1^{ER} MARS 2022 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 22
MARS 2022

LÉGISLATION

4. ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE
GÉNÉRATION



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

5. AVIS DE MOTION :

N° de résolution
ou annotation

5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 615-2022 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006
(RÉSIDENTE DE TOURISME EN ZONE CA)

5.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 616-2022 SUR LES USAGES
CONDITIONNELS

5.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 617-2022 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006 (ZONE CA-
40 / MARGE DE REcul ARRIÈRE)

5.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 618-2022 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 449-2006
(MODIFICATION RELATIVE AUX CONDITIONS POUR
RECONSTRUIRE UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE
PROTÉGÉE PAR DROITS ACQUIS)

6. ADOPTION - 1^{ER} PROJET :

6.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 615-2022 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006

6.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 616-2022 SUR LES USAGES
CONDITIONNELS

7. RÈGLEMENT NUMÉRO 618-2022 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 449-2006

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS
SEPTIQUES : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

9. AUTORISATION : ROULOTTE DE SÉJOUR (LACS)

10. CAMPING LA VALLÉE BEAUCERONNE : DEMANDE
D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) POUR UNE UTILISATION
À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

11. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL : ACHAT DE
TERRAIN À RCM - RUE PROJETÉE - RÉSOLUTION À
ANNULER

12. DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU CHEMIN DE LA
CEINTURE :

12.1 PLAN PROJET DE LOTISSEMENT PROPRIÉTÉ
MUNICIPALE

12.2 DEMANDE DE RÉSERVATION DE TERRAIN

13. FABRIQUE NOTRE-DAME-DES-AMÉRIQUES :
RENOUVELLEMENT PUBLICITÉ DANS LE FEUILLET

14. COMPAGNIE DE CIMETIÈRE LES SOMMETS DE LA PAIX



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

N° de résolution
ou annotation

15. OFFRE DE SERVICES WSP : PROLONGEMENT DES SERVICES DANS LE PARC INDUSTRIEL
16. RÉFECTION DE L'ÉGOUT PLUVIAL : RUE BINET

FINANCES

17. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

18. APPEL DE PROPOSITIONS : CONCASSÉ
19. APPEL DE PROPOSITIONS : RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE
20. LES SERRES SAINT-HONORÉ : OFFRE DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN ET LA PLANTATION DES ESPACES VERTS

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

21. AIDE ALIMENTAIRE : PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE MOISSON BEAUCE, LA MAISON DE LA FAMILLE LA FAMILLE DE LA BEAUCE-ETCHEMINS ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE – SÉCURITÉ CIVILE

22. SÉCURITÉ CIVILE - ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE (OMSC) COMMUNICATION / SERVICES AUX SINISTRÉS
23. SERVICE DE SÉCURITÉ DES INCENDIES : EMBAUCHE DE NOUVEAUX POMPIERS VOLONTAIRES
24. PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE : CHOIX D'ESQUISSE
25. SPECTACLE INÉDIT
26. MISE EN PLACE D'UN FONDS DE SOUTIEN À LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS POUR LES AÎNÉS DANS LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
27. GRANDE MARCHÉ PIERRE LAVOIE
28. CAMP DE JOUR 2022
 - 28.1 EMBAUCHE ANIMATRICES
 - 28.2 BUDGET
29. SOCIÉTÉ HISTORIQUE – ACTION PATRIMOINE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

PERSONNEL

N° de résolution
ou annotation

30. CONTRAT - PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER : LOCAL LOUÉ À LA CAISSE DES JARDINS DU SUD DE LA CHAUDIÈRE - GUICHET AUTOMATIQUE
31. FIN DE CONTRAT : ADJOINTE ADMINISTRATIVE
32. POSTE :
 - 32.1 COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET À LA CULTURE
 - 32.2 ADJOINTE ADMINISTRATIVE
33. CORRESPONDANCE
34. AUTRES ITEMS
 - RAPPORT DES COMITÉS
35. PÉRIODES DE QUESTIONS
36. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2022 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 22 MARS 2022

124828-04-2022 Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2022, de la séance d'ajournement du 22 mars 2022;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux des séances susmentionnées, comme rédigés, par madame Édith Quirion, directrice générale et greffière-trésorière.

4. ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

Après discussions, les membres du conseil décident d'attendre de connaître la position des autres municipalités dans ce dossier avant de prendre une décision.

5. AVIS DE MOTION

5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 615-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006 (RÉSIDENTE DE TOURISME EN ZONE CA)

Le conseiller, monsieur Marc Cloutier, donne avis qu'il sera soumis au conseil, pour adoption, un règlement (numéro 615-2022) modifiant le règlement de zonage numéro 447-2006 afin de permettre les résidences de tourisme en zone CA.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 616-2022 SUR LES USAGES
CONDITIONNELS**

N° de résolution
ou annotation

La conseillère, madame Coralie Rodrigue, donne avis qu'il sera soumis au conseil, pour adoption, un règlement (numéro 616-2022) sur les usages conditionnels.

**5.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 617-2022 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006 (ZONE CA-40 /
MARGE DE REcul ARRIÈRE)**

Le conseiller, monsieur Pier-Luc Gilbert, donne avis qu'il sera soumis au conseil, pour adoption, un règlement (numéro 617-2022) modifiant le règlement de zonage numéro 447-2006 afin de permettre dans la zone CA-40, la reconstruction d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis dans la mesure où la dérogation concerne la marge de recul arrière et que la dérogation n'est pas augmentée dans la mesure où le bâtiment n'est pas implanté à moins de 6 m de la ligne arrière.

**5.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 618-2022 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 449-2006
(MODIFICATION RELATIVE AUX CONDITIONS POUR
RECONSTRUIRE UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE
PROTÉGÉE PAR DROITS ACQUIS)**

Le conseiller, monsieur Claude Fournier, donne avis qu'il sera soumis au conseil, pour adoption, un règlement (numéro 618-2022) modifiant le règlement de construction numéro 449-2006 eu égard aux conditions pour reconstruire une construction dérogatoire protégée par droits acquis.

6. ADOPTION – 1^{ER} PROJET :

**6.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 615-2022 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006**

124829-04-2022 Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement numéro 615-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 447-2006 afin de permettre les résidences de tourisme en zone CA.

**6.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 616-2022 SUR LES USAGES
CONDITIONNELS**

124830-04-2022 Il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement numéro 616-2022 sur les usages conditionnels.

**7. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 618-2022 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 449-2006**

124831-04-2022 Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 618-2022 modifiant le règlement de construction numéro 449-2006 eu égard aux conditions pour reconstruire une construction dérogatoire protégée par droits acquis.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

8. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

N° de résolution
124832-04-2022

Considérant que les propriétaires du 207, rang 6 ont déposé l'annexe A dûment complété du règlement numéro 611-2022 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et accompagné d'un certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière;

Considérant que les travaux ont été réalisés en 2021 et sont admissibles au programme de crédit d'impôt;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière prévue selon l'ancienne mention au règlement numéro 608-2021 ayant pour titre « Règlement concernant aide une financière pour la mise en valeur des installations septiques » préambule aux propriétaires du 207, rang 6 d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).

9. AUTORISATION : ROULOTTE DE SÉJOUR (LACS)

124833-04-2022

Considérant que les propriétaires riverains du Lac-aux-Cygnés, du Lac-Raquette, du Lac St-Charles et du Lac-Rond demandent à la municipalité d'autoriser les roulottes de séjour temporaire afin d'accueillir leurs familles et amis;

En conséquence, il est proposé par madame Pier-Luc Gilbert appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les roulottes de séjour temporaire aux conditions suivantes :

- Un certificat doit être demandé et signé par le propriétaire du lot sur lequel séjourne la roulotte;
- Le nom et les coordonnées du propriétaire de la roulotte doivent être inscrits sur la demande accompagnée d'une copie du certificat d'immatriculation en vigueur;
- Une seule roulotte de séjour est permise par lot;
- La période permise est entre le 15 mai et le 15 octobre 2022;
- Le certificat est au coût de vingt dollars (20 \$);
- Le certificat est obligatoire lorsque le séjour est de plus de 3 nuits et doit être affiché de façon à être visible de la rue;
- Le branchement aux installations septiques du lot est interdit, la roulotte de séjour devra sortir pour se vidanger;
- Les marges de recul doivent être respectées et calculées à partir des extensions ouvertes et démontrées à l'aide d'un croquis;
- Le lot doit compter un minimum de deux cases de stationnement.

10. CAMPING LA VALLÉE BEAUCERONNE : DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) POUR UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

124834-04-2022

Considérant que les propriétaires du Camping La Vallée Beauceronne a comme projet d'aménager sur 7,36 hectares de leur nouvelle propriété située sur le lot 4 698 905, 150 nouveaux terrains de camping, et ce dans un horizon de 2 à 5 ans;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que le lot 4 698 905 est situé en zone agricole et que ledit projet doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture auprès de la CPTAQ;

Considérant que l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec (LPTAA) précise que l'avis que transmet la municipalité à la CPTAQ doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande;

Considérant qu'en regard de l'article 62 de la LPTAA, une autorisation de la CPTAQ n'aurait pas d'impact négatif sur le territoire et les activités agricoles pour les considérations suivantes :

- une autorisation n'aurait aucune conséquence négative sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;
- une autorisation n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles puisque la demande vise à agrandir un usage déjà autorisé;

Considérant que cette demande est conforme au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer les propriétaires du Camping La Vallée Beauceronne dans leur demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation du lot 4 698 905 à une fin autre que l'agriculture soit pour y aménager 150 sites de camping sur une superficie de 7,36 hectares dans un horizon de 2 à 5 ans.

11. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL : ACHAT DE TERRAIN À RCM – RUE PROJÉTÉE – RÉSOLUTION À ANNULER

124835-04-2022 **Considérant** qu'une rencontre a eu lieu entre le président de RCM Modulaire et les représentants de la municipalité eu égard à la résolution 124790-03-2022 autorisant la municipalité à acquérir une parcelle de terrain appartenant à la compagnie RCM Modulaire en vue d'aménager une 2^e rue donnant accès à un terrain dans l'agrandissement du parc industriel;

Considérant qu'après analyse, le président de la compagnie RCM Modulaire ne peut acquiescer à cette demande étant donné l'emplacement des bâtiments existants et le besoin de circuler librement entre les deux bâtiments;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution 124790-03-2022.

12. DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU CHEMIN DE LA CEINTURE :

12.1 PLAN PROJÉTÉ DE LOTISSEMENT PROPRIÉTÉ MUNICIPALE

124836-04-2022 **Considérant** que le conseil municipal a comme projet de prolonger les services d'aqueduc et d'égout sur le chemin de la Ceinture;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant que la firme d'ingénieurs WSP a été mandatée pour réaliser des plans et devis;

Considérant qu'il est opportun de fournir à la firme d'ingénieur le plan du projet de lotissement afin qu'elle puisse prévoir le nombre d'entrées de service nécessaires aux calculs en vue du dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC;

Considérant que la firme d'arpenteur-géomètre Francis Carrier a produit un plan projet de lotissement en date du 24 février 2022;

Considérant que les élus en prennent connaissance et demandent de conserver les terrains 1 à 4 pour un parc municipal;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le plan projet de lotissement incluant la modification demandée pour le parc municipal (terrains 1 à 4) réalisé par la firme d'arpenteur-géomètre Francis Carrier et dont il fait partie intégrante de la présente résolution; de le transmettre à la firme WSP en vue de la conception des plans et des devis pour le projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur le chemin de la Ceinture.

12.2 DEMANDE DE RÉSERVATION DE TERRAIN

124837-04-2022 **Considérant** que madame Marie-Eve Poulin et messieurs Antoine et Olivier Giroux sont intéressés à acquérir de la municipalité des terrains pour la construction d'habitation unifamiliale dans le développement domiciliaire du chemin de la Ceinture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réserver les terrains suivants en vue de la construction d'habitation unifamiliale dans le développement domiciliaire du chemin de la Ceinture :

- Terrain numéro 18 Antoine Giroux;
- Terrain numéro 19 Olivier Giroux;
- Terrain des numéros 20 et 21 Marie-Eve Poulin.

13. FABRIQUE NOTRE-DAME-DES-AMÉRIQUES : RENOUVELLEMENT PUBLICITÉ DANS LE FEUILLET

124838-04-2022 Il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'achat de l'annonce publicitaire dans le feuillet paroissial, maintenant, numérique de la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques au coût de soixante-quinze dollars (75 \$).

14. COMPAGNIE DE CIMETIÈRE LES SOMMETS DE LA PAIX

124839-04-2022 **Considérant** que le conseil municipal a comme projet d'agrandir le bâtiment de la caserne incendie afin d'y aménager une salle de décontamination;

Considérant qu'en vertu de la matrice graphique, il est impossible de réaliser le projet sans procéder à l'acquisition de terrain appartenant à la Compagnie de cimetière Les Sommets de la Paix;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer les représentants de la Compagnie de cimetièrre Les Sommets de la Paix de l'intérêt de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre à acquérir une partie de terrain leur appartenant afin de réaliser le projet d'agrandissement du bâtiment de la caserne incendie.

**15. OFFRE DE SERVICES WSP : PROLONGEMENT DES SERVICES
DANS LE PARC INDUSTRIEL**

124840-04-2022 **Considérant** que le mandat octroyé à la firme WSP, en vertu de la résolution 124796-03-2022, consiste à la conception des plans et devis en vue de prolonger le service d'aqueduc dans le parc industriel existant;

Considérant que l'intention du conseil municipal est de desservir le parc industriel avec les services d'aqueduc et d'égout;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la firme WSP de réviser leur offre de service afin d'y inclure le prolongement du service d'égout dans le parc industriel.

16. RÉFECTION DE L'ÉGOUT PLUVIAL : RUE BINET

Madame Coralie Rodrigue, conseillère au siège numéro 6 déclare son intérêt sur ce point. Elle ne participe pas aux délibérations et n'exerce pas son droit de vote.

124841-04-2022 **Considérant** que le conseil municipal a comme projet de réaliser le projet de réfection de l'égout pluvial sur la rue Binet en 2023;

Considérant que quatre scénarios sont proposés par le service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan soit :

- Creusage fossé – Exutoire route 271 : 210 122,82 \$, taxes incluses
- Creusage fossé – Exutoire servitude : 192 118,31 \$, taxes incluses
- Fermeture de fossé – Exutoire route 271 : 331 875,99 \$, taxes incluses
- Fermeture de fossé – Exutoire servitude : 256 788,93 \$, taxes incluses

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir le scénario hybride soit une fermeture de fossé dont une section de l'exutoire se jettera dans la servitude et la section au sud se jettera dans l'égout pluvial à l'intersection de la route 271.

17. COMPTES DU MOIS

124842-04-2022 Il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2022 d'une somme de cent cinquante-six mille neuf cent six dollars et trente-quatre sous (156 906,34 \$) et d'autoriser leur paiement.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

18. APPEL de PROPOSITIONS : CONCASSÉ

124843-04-2022
ou annotation

Considérant que des travaux de rechargement sont prévus dans l'ensemble des rues et des rangs de la municipalité ainsi que l'entretien et les réparations ponctuelles sur certaines infrastructures municipales;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel de propositions auprès des compagnies sélectionnées par le conseil municipal et inscrites sur une liste déposée par la directrice générale / greffière-trésorière pour fournir sur demande du matériel en vrac – Concassé. Les propositions devront être déposées au bureau municipal avant le jeudi 28 avril 2022 à 10 h.

19. APPEL DE PROPOSITIONS : RAPIÉCAGE D'ASPHALTE

124844-04-2022

Considérant que divers rapiécages du pavage dans les rues et les rangs de la municipalité sont prévus en 2022 :

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel de propositions auprès des compagnies sélectionnées par le conseil municipal et inscrites sur une liste déposée par la directrice générale / greffière-trésorière pour divers rapiécages – enrobé bitumineux. Les propositions devront être déposées au bureau municipal avant le mardi 24 mai 2022 à 10 h 30.

20. LES SERRES SAINT-HONORÉ : OFFRE DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN ET LA PLANTATION DES ESPACES VERTS

124845-04-2022

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de l'entreprise Les Serres Saint-Honoré pour l'entretien au cours de l'année 2022 des plates-bandes sous la responsabilité de la municipalité. Les emplacements sont :

- Hôtel de ville;
- Pancarte du parc industriel;
- Parc Léonide-Grenier;
- Rocailles dans la loupe de la piste cyclable;
- Face à l'église;
- 152, rue Principale

Le tarif horaire est de vingt-cinq dollars et cinquante sous (25,50 \$).

21. AIDE ALIMENTAIRE : PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE MOISSON BEAUCE, LA MAISON DE LA FAMILLE DE LA BEAUCE-ETCHEMINS ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

124846-04-2022

Considérant l'abandon par l'Association Bénévole Beauce-Sartigan du volet de l'aide alimentaire, l'organisme Moisson Beauce se doit de conclure un nouveau protocole d'entente avec un nouvel organisme afin d'offrir les services sur le territoire;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que la Maison de la Famille Beauce-Etchemins accepte de reprendre le service et demande aux municipalités d'être partenaire dans ce projet;

Considérant que le conseil municipal est en accord de faire partie des tiers à l'entente afin d'assurer le service de l'aide alimentaire sur notre territoire;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le protocole d'entente et d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer ledit protocole d'entente.

22. SÉCURITÉ CIVILE – ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE (OMSC) COMMUNICATION / SERVICE AUX SINISTRÉS

124847-04-2022 ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la <i>sécurité civile</i>	Edith Quirion
Coordonnateur municipal de la <i>sécurité civile</i> - substitut	Nathalie Poulin
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Line Lessard
Responsable de la mission <i>Administration</i> - substitut	Lise Pomerleau
Responsable de la mission <i>Communication</i>	Peggy Vignola
Responsable de la mission <i>Communication</i> - substitut	À déterminer
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Sylviane Poirier
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i> - substitut	Marie Lessard
Responsable de la mission <i>Services techniques</i>	Visionic
Responsable de la mission <i>Transport</i>	Richard Giroux
Responsable de la mission <i>Transport</i> - substitut	Louis Doyon

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

23. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE : EMBAUCHE DE NOUVEAUX POMPIERS VOLONTAIRES

N° de résolution
ou annotation
124848-04-2022

Considérant, que le service de sécurité des incendies est en période de recrutement pour doter des postes de pompiers volontaires;

Considérant que monsieur Michel Boucher, directeur du service de sécurité des incendies recommande l'embauche de messieurs Jimmy Loubier et Jean-Michel Camiran de notre municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de messieurs Jimmy Loubier et Jean-Michel Camiran à titre de pompier volontaire.

24. PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE : CHOIX D'ESQUISSE

124849-04-2022

Considérant que la firme Moreau Architectes propose au conseil municipal différentes esquisses d'aménagement des locaux en vue de relocaliser la bibliothèque dans l'immeuble situé au 152, rue Principale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir l'esquisse numéro 2 proposé par la firme Moreau Architectes en date du 25 octobre 2021 avec l'ajout d'un bureau dans la section au nord pour la ressource aux loisirs et à la culture, ainsi que la démolition des bureaux du côté sud.

25. SPECTACLE INÉDIT

124850-04-2022

Considérant qu'en vertu de la résolution 124682-12-2021, le conseil municipal a confirmé son intérêt à réaliser un spectacle inédit en 2022;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir ledit spectacle inédit au Parc Amikijou, le jeudi 25 août 2022.

26. MISE EN PLACE D'UN FONDS DE SOUTIEN À LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS POUR LES AÎNÉS DANS LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

124851-04-2022

Considérant l'importance pour la municipalité d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité, ce qui implique d'optimiser les possibilités de rester en santé, de s'impliquer et d'être en sécurité;

Considérant que la municipalité a approuvé une politique et un plan d'action MADA/famille pour 2022-2027;

Considérant que ce plan d'action implique la réalisation d'activités destinées aux aînés de la municipalité;

Considérant l'intérêt du milieu et des ressources aux loisirs et à la culture pour initier des activités pour les aînés;

Considérant l'importance de se doter d'un outil financier pour faciliter la réalisation d'activités pour les aînés;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que les aînés ont été particulièrement touchés par la pandémie et se sont retrouvés particulièrement isolés et vulnérables;

Considérant le peu de financement disponible pour développer des activités pour les aînés dans nos municipalités;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De signifier l'intérêt de la municipalité de Saint-Benoît-Labre à recevoir ce fonds via la politique de développement du territoire - PDT (volet régional);

De s'engager à mettre le minimum requis au budget annuel :

- 400\$ pour an 1;
- 500\$ pour l'an 2;
- 600\$ pour l'an 3;
- 700\$ pour l'an 4.

À partir de l'an 5, le financement est totalement à la charge de la municipalité et/ou ses partenaires potentiels.

27. GRANDE MARCHÉ PIERRE LAVOIE

124852-04-2022 **Considérant** qu'e le Grand défi Pierre Lavoie a pour mission d'encourager les québécois à adopter de saines habitudes de vie afin que les choix santé deviennent la norme pour les générations de demain;

Considérant que dans le cadre de cet événement, le service aux loisirs et à la culture de notre municipalité en collaboration avec un comité de bénévoles, désire organiser une marche de 5 km;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le service des loisirs et à la culture de notre municipalité à participer au Grand défi Pierre Lavoie en organisant, en collaboration avec un comité de bénévoles, une marche de 5 km; la municipalité s'engage à fournir les éléments suivants :

- Participation du service de sécurité des incendies à la sécurité des marcheurs pendant la journée de l'événement;
- Demande de permis au MTQ pour un événement spécial sur une route numérotée;
- Branchement électrique au besoin (arche de départ).

28. CAMP DE JOUR 2022

28.1 EMBAUCHE ANIMATRICES

124853-04-2022 **Considérant** que madame Arianne Poulin, coordonnatrice du camp de jour, recommande de retenir les services de mesdames Ariane Paradis et Mégane Villemure à titre d'animatrice;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de suivre la recommandation de madame Arianne Poulin, Coordonnatrice du camp de jour, et de retenir les services de mesdames Ariane Paradis et Mégane Villemure à titre d'animatrices du camp de jour 2022; Les conditions salariales de madame Ariane Paradis sont établies dans un contrat de travail dont monsieur le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer; les conditions salariales de madame Villemure sont établies par la politique sur les conditions de travail des employés du service des loisirs et à la culture de la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

28.2 BUDGET

124854-04-2022 **Considérant** qu'à la suite des résultats du sondage sur les inscriptions au camp de jour 2022, il y a lieu d'établir les frais d'inscription versus le budget;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu l'unanimité des conseillers présents d'établir les frais d'inscriptions comme suit :

- 5 jours
 - avec services de garde 320 \$
 - sans service de garde 210 \$
- 4 jours
 - avec services de garde 260 \$
 - sans service de garde 170 \$

29. SOCIÉTÉ HISTORIQUE – ACTION PATRIMOINE

124855-04-2022 **Considérant** qu'un membre de la Société historique de Saint-Benoît-Labre à la formation a suivi la formation ayant pour titre *Patrimoine et territoire, une approche synthétisée* offerte par Action Patrimoine;

Considérant qu'à la fin de ladite formation, des livres lui ont été remis et peuvent intéresser d'autres contribuables ayant un intérêt pour la restauration des bâtiments patrimoniaux;

Considérant que la Société historique propose à la municipalité de mettre à la disposition du public lesdits livres, en contrepartie, du remboursement des frais d'inscription pour ladite formation;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la proposition de la Société historique et de leur rembourser un montant de deux cent quatre-vingt-sept dollars et quarante-quatre sous (287,44 \$), en contrepartie, les livres sont disponibles au grand public.

30. CONTRAT – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER : LOCAL LOUÉ À LA CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIÈRE – GUICHET AUTOMATIQUE

124856-04-2022 **Considérant** qu'il est prévu au contrat de location du local hébergeant le guichet automatique au 152, rue Principale avec la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière, que la municipalité est responsable de l'entretien ménager en vertu d'un devis inclus audit contrat;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que depuis, l'entretien ménager est assuré par la même entreprise que la Caisse Desjardins faisait affaire soit ProExpert Entretien;

N° de résolution
ou annotation

Considérant que madame Louise Poulin de notre municipalité a un intérêt à occuper le poste de préposé à l'entretien ménager pour le local hébergeant le guichet automatique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de madame Louise Poulin pour le poste de préposé à l'entretien ménager du local hébergeant le guichet automatique de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière (152, rue Principale); les conditions de travail sont établies dans un contrat dont monsieur le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer; d'aviser la compagnie ProExpert Entretien que leur contrat se termine le 30 avril 2022 et les remercie pour leurs excellents services au cours des derniers mois.

31. FIN DE CONTRAT : ADJOINTE ADMINISTRATIVE

124857-04-2022 **Considérant** que les services de madame Isabelle Dion ont été retenus à titre d'adjointe administrative, en vertu de la résolution 124731-01-2022, pour une période maximale de trois mois;

Considérant que le lien d'emploi a pris fin le 25 mars 2022;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier, madame Isabelle Dion, pour son implication au développement de notre municipalité.

32. POSTE :

32.1 COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

124858-04-2022 **Considérant** que le poste de coordonnateur aux loisirs et à la culture est vacant et doit être doté;

Considérant que le comité de sélection composé par messieurs Marc Cloutier et Jean-Marc Doyon recommande l'embauche de madame Peggy Vignola;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de suivre la recommandation du comité de sélection et de retenir les services de madame Peggy Vignola à titre de coordonnatrice aux loisirs et à la culture; d'autoriser le maire et la directrice générale / greffière-trésorière à signer le contrat de travail.

32.2 ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

33. CORRESPONDANCE

La directrice générale - greffière-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de mars 2022.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

34. AUTRES ITEMS

N° de résolution
ou annotation

• **RAPPORT DE COMITÉS**

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, a assisté comme remplaçant du délégué et du substitut à la Régie Intermunicipal du comté de Beauce-Sud (RICBS) et fait un compte rendu de la dernière réunion.

Monsieur Claude Fournier, conseiller responsable du comité MADA fait un compte rendu de la dernière réunion et la réalisation du spectacle Inédit.

Monsieur Marc Cloutier, responsable du comité des riverains du Lac-aux-Cygnés (ARLAC) fait un compte-rendu de sa dernière réunion avec le président de l'ARLAC eu égard au mode de taxation advenant le dépôt d'une demande de la majorité des propriétaires pour la tarification du déneigement.

35. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

36. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

124859-04-2022 Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au mardi 26 avril 2022 à 19 h 30. Il est 20 h 37.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.


JEAN-MARC DOYON, MAIRE


EDITH QUIRION, D. G. - GREFF. - TRÉS.